

Compte rendu d'audience au vice rectorat du mardi 28 avril

Suite à la première invitation du Vice Recteur, nous avons déposé une demande d'audience avec plusieurs questions rédigées.

Etaients présents pour le vice-rectorat : Le Vice recteur, le Secrétaire Général et la DRH

Pour le SNES : les deux co-secrétaires

Les CAPL : les points évoqués dans notre courrier ont été réglés lors de la première CAPL le 20 avril. En raison de la déconcentration et en lien avec les CCP, tout ce qui était vu en CAPN sera vu en CAPL comme les contestations de la notation administrative et celles qui feraient suite à la CCP de congés de formation.

Les premières CAPL ont eu lieu, le SNES y a porté ses revendications, notamment le souhait de ne pas avoir de rupture avec les CAPN de la DGRH B2-4.

Les CIMM : Le VR attend les réponses du MEN, seules les réponses pour le 1^o degré sont arrivées. Il y aurait peu d'avis favorables donnés par le Ministère national. Pour les néo titulaires, ce n'est qu'au cours de la 2^{ème} année en tant que titulaires que la demande de CIMM doit être effectuée par l'agent dans la mesure où la règle pour cette demande est de 3 ans.

Il est toujours dommageable au personnel d'avoir les réponses après les affectations ce qui leur enlève leur poste. Les demandes doivent pouvoir se faire quand les personnels le souhaitent.

La prise en charge des billets des congés administratifs : La réunion interministérielle à laquelle participe le Haut commissaire n'a pas encore eu lieu. Le Vice-recteur attend également la réponse du Tribunal administratif intenté par la CFDT (A Tia I mua).

Au vu des réponses tardives des uns et des autres, la prise en charge pour cette année est bien compromise. Le risque d'être désindexé et d'avoir à payer ses billets est réel. Il vaut mieux annuler sa demande.

Les dates et les billets pour les remis à disposition : depuis fin avril, tous les RAD ont eu leur billet. Les paramètres ont été les suivants : la présence de jeunes enfants qui ne peut dépasser 6 couchettes par avion, puis des enfants de moins de 5ans qui ne peut dépasser 12 par avion, les animaux également limités et les correspondances pour les DOM. Ces contraintes ont conduit à l'élaboration des plans de vols. Il y a eu deux erreurs sur deux familles dont un des enfants passait le BAC ce qui a conduit à des permutations mais aucune demande de changement ne peut se faire maintenant.

Pour la première fois les dates des départs sont connues avant la fin avril, ce qui a été longtemps notre demande.

Les remplacements : Face à notre inquiétude pour assurer les remplacements à la rentrée prochaine, le vice-rectorat va établir un vivier de remplaçants avec la DGEE et qui sera validé par les IA-IPR. Le problème des remplacements sur un territoire vaste est aussi lié à la non prise en compte de remplacement par zone ou archipels. IL y a aussi le problème des billets pris en charge par les

remplaçants ou vacataires qui grèvent leur budget surtout lorsqu'ils ont des mi-temps. Beaucoup renoncent aux remplacements dans les îles éloignées.

Malgré une meilleure gestion des remplacements promise, nos craintes de ne pas en avoir suffisamment restent d'actualité.

Les REP+ : le Vice Recteur a donné son aval pour leur mise en place le 1^{er} septembre 2015 par la Polynésie mais aucun arrêté national ne sera pris. L'indemnité REP+ s'élève à 2332 euros et est acquise pour les 5 zones établissements REP+. Mais cette indemnité dépend du pays donc la question de l'indexation n'est pas encore résolue. Le VR rappelle que l'heure de concertation est obligatoire et doit être vérifiée par le chef d'établissement. Elle peut être l'objet de concertation et de formation en commun avec le 1^o degré. La position du SNES national n'est pas en adéquation avec cette interprétation.

L'arrêt pris au JOPF avec l'aval du Vice-Recteur, n'inscrit pas pour autant les REP+ de Polynésie parmi ceux de métropole.

La formation continue : un vivier de professeurs ressources est à constituer à l'ESPE. Deux possibilités : des professeurs ressources déchargés / appel à des ressources ponctuelles pour les stages et dans ce cas le PAF doit être prêt fin juin. M. Chaumine, professeur d'université en mathématiques, a été élu président de l'ESPE. M. Debène est président du Conseil-Ecole.

Nous ne connaissons pas encore les filières proposées à la rentrée 2015. Il faudra donc s'adresser à la mission d'inspection pédagogique du vice-rectorat pour pouvoir proposer ses services en tant que formateurs. En métropole il y a création de formateurs académiques.

La DRH du Vice Rectorat : un recrutement interne pour 13 postes va être publié sur le site, il y a déjà de nombreuses candidatures uniquement parmi les administratifs, et il y aura aussi les lauréats de concours. Le recrutement de personnel résident est favorisé.

Il y a deux ans 10 postes ont été retirés de la DGEE, les 13 autres postes pris dans le vivier des administratifs d'Etat de Polynésie pour cette année sont en moins dans les services du territoire. Cela permet effectivement de rester en poste sur le Territoire, puisqu'il s'agit d'un redéploiement.

Suite à notre demande d'avoir le projet de la nouvelle **Convention Etat-Territoire** de 2017, le Vice-recteur nous a demandé quelles étaient nos attentes. Notre réponse a été de rester fonctionnaire d'Etat avec garantie de nos statuts et de nos missions. La cours des comptes a commencé le projet, la commission tripartite est constituée. Nous avons renouvelé notre demande d'avoir le projet.

Pour une convention qui définit le partage des compétences entre l'Etat et le Pays, il est essentiel que les syndicats de l'Education soient mis au courant du contenu avant la signature définitive. Certains articles sont à revoir et nous serons vigilants sur les nouveaux.

La direction des ressources humaines est gérée par Mme Tarde. Les questions des agents peuvent se faire par mail, les réponses seront données, mais une période critique est celle comprise entre le 15 et le 30 du mois (édition des payes) au cours de laquelle les gestionnaires ne peuvent pas répondre. Les fiches de payes ne sont pas lisibles, Mme Tarde propose un tutoriel sur le site monvr.pf qui éclaircirait les items. Cependant le logiciel de paie et donc les intitulés ne peuvent être modifiés.

Nous avons salué l'initiative du tutoriel des fiches de payes. Les questions doivent être regroupées auprès de la DRH. Nous allons découvrir une nouvelle organisation des services, mais les représentants du SNES doivent pouvoir s'adresser librement aux gestionnaires.

Les **concours de l'éducation nationale en nocturne** : la question semble en bonne voie, le VR s'y associe. En 2016, les horaires seront améliorés et peut être le lieu de passage des épreuves en choisissant un site moins bruyant.

Cela fait plusieurs années que notre demande n'est pas prise en compte, le Haut-Commissaire tout comme le Vice-Recteur semble avoir pris les choses en mains.

Le **Haut Conseil du numérique** a été mis en place pour d'abord évaluer les besoins, cibler les priorités et élaborer un programme. Il s'agit d'un service mixte (Etat/VR + UPF + Pays) qui met en œuvre les ressources numériques.

L'attribution de 15 tablettes numériques par collège est un début. Le renouvellement de parcs informatiques doit se faire assez vite. Nos moyens humains pour l'entretien des réseaux sont trop limités. Le constat nous le faisons tous les jours dans les établissements. Nous espérons que le haut-Conseil ne se contentera pas de belles paroles.

Médecine du travail : Le Vice-Recteur déplore qu'il n'y a pas de médecin pour l'Education en Polynésie. Le comité médical du Haut-Commissariat ne fonctionne pas assez bien pour être utilisé.

Nous avons réclamé depuis plusieurs années qu'un CSHCT soit mis en place par le Pays. Les conditions d'accueil d'une médecine du travail ne sont pas réunies à ce jour.

Bâtiments scolaires : La visite de l'internat du lycée de Taaone par le Secrétaire général qui a déploré les conditions de vie des élèves va donner lieu à un dialogue avec le Territoire pour trouver un financement afin que l'internat soit plus accueillant et aux normes. Le V.R compte bien se rendre dans d'autres établissements pour faire des constats.

Le SNES ne déplore pas seulement les situations parfois catastrophiques des internats. Des salles de classes sont également négligées.